

## Le baromètre de la Confiance 2010 du Comité de la Charte :

### Des attentes en matière de bonne gestion, d'utilité sociale et de contrôle

1

Le Comité de la Charte, organisme de régulation professionnelle de l'appel à la générosité publique, a lancé pour la première fois en 2007 une enquête visant à mieux comprendre et à mesurer la confiance des Français à l'égard des organisations qui les sollicitent. Celles-ci accomplissent des missions d'intérêt général au plan tant national qu'international et sont, par conséquent, des acteurs majeurs de la Société, dont l'apport est conditionné par l'adhésion qu'elles suscitent de la part du public.

Quels sont les déterminants de la confiance des Français ? La crise a-t-elle un impact sur leur vision du monde de l'appel à la générosité ? Quelles sont leurs attentes ? Voici les enseignements de cette troisième édition du baromètre de la confiance.

#### Les principaux enseignements de l'enquête :

##### 1 – méfiance, défiance

Les associations et fondations faisant appel à la générosité du public ne sont pas épargnées par la défiance de l'opinion publique à l'égard de nombre d'institutions : seuls **41 % des Français** âgés de 18 ans et plus interrogés par TNS Sofres déclarent aujourd'hui leur faire confiance, alors qu'ils étaient 52% en 2008... et 63% en 2004. La chute est sévère

Cette méfiance est incontestablement un frein au don, même si elle n'empêche pas nécessairement de venir en aide à telle ou telle institution : Il est rassurant de constater que la propension à donner ne suit pas la même évolution. Cependant, même les donateurs réguliers (donnant au moins une fois par an) ne sont que **56% à déclarer avoir confiance dans les associations et fondations** qui font appel à la générosité du public, en recul de 7 points par rapport à 2008.

##### 2 – Bonne gestion, utilité sociale, contrôle : trois attentes majeures

L'enquête de TNS Sofres révèle que pour gagner la confiance du public, une association ou une fondation doit apporter des garanties dans deux domaines-clés : bonne gestion et utilité sociale.

- La confiance dans la bonne gestion se gagne notamment par la transparence financière (note d'importance : 6,9 sur 10) et la rigueur de gestion (6,9 sur 10 également).
- La confiance dans l'utilité sociale se gagne quant à elle en affichant clairement sa vocation et en s'y tenant (note d'importance : 7 sur 10), en agissant avec efficacité pour la cause soutenue (6,8 sur 10), mais aussi en affectant les dons aux causes précises que le donateur souhaite soutenir (6,7 sur 10), et en communiquant bien sur les actions menées (6,7 sur 10).

Apporter ce type de garantie n'est possible que s'il y a contrôle, et le fait que l'association ou la fondation soit contrôlée est toujours de loin le critère le plus important aux yeux du public (note d'importance : 7,3 sur 10).

##### 3 – Une prise de distance attendue avec les modes de fonctionnement et les critères de performance de l'économie marchande

L'enquête de TNS Sofres révèle ainsi que la recherche de l'efficacité ne peut faire renoncer à d'autres priorités : ainsi **seuls 38% des interviewés** déclarent accepter l'idée qu'une association ou une fondation ne dépense pas tout de suite tout l'argent collecté suite à un appel d'urgence, si elle pense qu'elle pourra mieux l'utiliser ensuite pour la même cause.

De même, **seuls 37% des d'interviewés** déclarent avoir davantage confiance dans les associations et fondations qui emploient des salariés, vs. 42% déclarant avoir davantage confiance dans celles qui n'emploient que des bénévoles.

Ces attentes, qui peuvent entraver la recherche d'efficacité, résultent vraisemblablement d'un désir de voir le monde associatif maintenir une certaine distance avec celui de l'économie marchande.

#### **4 – Le regard porté sur le contrôle des associations et fondations se durcit**

Seuls 9% des Français interrogés par TNS Sofres disent se sentir plutôt bien informés sur la manière dont les associations et fondations faisant appel à la générosité du public sont contrôlées, et les deux tiers des interviewés estiment aujourd'hui que les associations et fondations faisant appel à la générosité du public sont insuffisamment contrôlées.

Ces résultats illustrent une sensible dégradation de la confiance des Français dans la façon dont les associations et fondations sont aujourd'hui contrôlées : le pourcentage d'interviewés s'estimant bien informés a baissé de plus de 40% depuis 2008.

Pour autant, seule une petite majorité des donateurs accepteraient qu'une partie de leurs dons soit utilisée par les associations qu'ils aident pour renforcer leurs procédures de contrôle.

Ce qui peut signifier :

- soit qu'ils pensent savoir sélectionner des associations et fondations suffisamment bien contrôlées pour pouvoir leur faire confiance,
- soit qu'ils souhaitent que le renforcement du contrôle ne soit pas source de dépenses.

La quadrature du cercle ?

***Selon Gérard de La Martinière, Président du Comité de la Charte, « les enseignements de cette enquête doivent être soigneusement analysés par les responsables du monde associatif. En effet, leur activité, pour généreuse qu'elle soit et toujours inspirée par le souci de l'intérêt général, n'échappe pas à la réserve, voire à la défiance que génère la morosité ambiante, reflet de la crise économique et financière. Ce constat appelle à l'évidence de vigoureux efforts, de la part de chaque organisation comme par l'ensemble du secteur, pour restaurer les bases de la confiance du public, en mettant en avant les progrès réalisés dans les domaines de la rigueur, de la transparence et du contrôle ».***

#### **A propos du comité :**

Le Comité de la Charte du Don en Confiance exerce depuis plus de 20 ans la mission de régulation professionnelle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : [www.comitecharte.org](http://www.comitecharte.org)

**Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :**



**Service de Presse :** Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi\* -Tél. au Comité : 01 53 36 35 02/03 –  
mobile : 06 22 78 71 38 - Tél. bureau : 01 71 52 10 31(ligne directe) – standard : 01 71 52 10 30 - mail :  
mpc.servicepresse@gmail.com –  
\* se prononce Jikessi – [www.mp-c.eu](http://www.mp-c.eu).